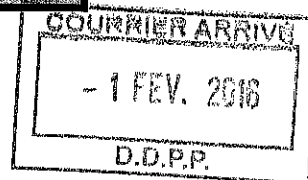


**AVIS AU DEMANDEUR**  
après clôture de l'enquête publique



Le commissaire enquêteur soussigné qui a été désigné pour procéder à l'enquête publique relative à la demande de la SARL CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire des communes de CORQUILLEROY et PANNES, parc d'activités de Chaumont, a l'honneur d'informer le demandeur :

~~(1) - qu'aucune observation ni protestation n'ont été présentées au cours de l'enquête ;~~

- (1) - que des observations écrites et/ou orales ont été faites au cours de l'enquête publique et que, conformément à l'article R. 123-18 du code de l'environnement, elles sont consignées dans un procès-verbal de synthèse et lui seront communiquées à *Orléans*, le *20/01/2016* de *10* h à h ;
- qu'il aura la possibilité de produire, dans un délai de 15 jours, ses éventuelles observations en réponse au commissaire enquêteur.

Fait en double exemplaire à

*Orléans*

, le *20/01/2016*

Le demandeur intéressé,  
(signature)

*Jean-François HOUSTIN*

Le commissaire enquêteur,  
(signature)

*Kimp.*

Les deux exemplaires du présent document -dont l'un est destiné au demandeur, et l'autre à être annexé au procès-verbal de l'enquête- seront revêtus de la signature du requérant et de celle du commissaire enquêteur.

(1) A compléter et préciser par le commissaire enquêteur.